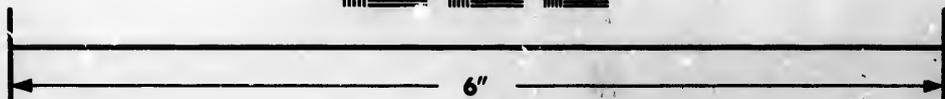
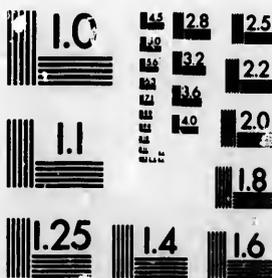


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

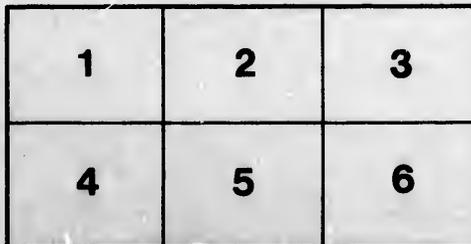
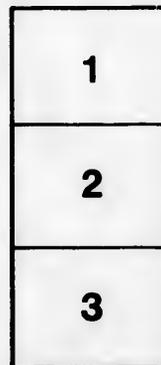
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filimage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

889

TABLEAU

DES

PRINCIPALES INDULGENCES

ATTACHÉES AUX

COMMUNIONS DE CHAQUE MOIS

ET À DIVERSES

PRIÈRES ET PRATIQUES DE PIÉTÉ

4<sup>EME</sup> EDITION

QUÉBEC

IMPRIMERIE I. TURCOT

4, RUE SAULT-AU-MATELOT

1889

# PRÉFACE

---

Notre sainte mère, l'Église, non contente de purifier nos âmes de la tache du péché, a bien voulu nous offrir dans les *indulgences* un moyen facile d'échapper aux *peines temporelles* dont nous pouvons être redevables à la Justice divine, même après avoir obtenu le pardon de nos fautes.

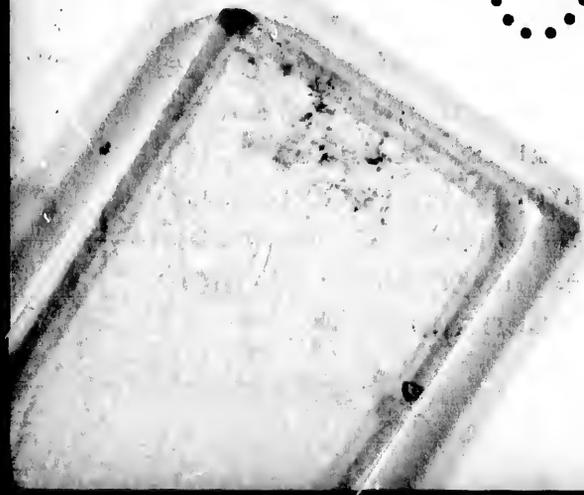
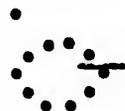
Ces peines temporelles dues au péché sont quelquefois bien grandes, puisque des saints nous assurent, après l'avoir appris du ciel, que les souffrances du purgatoire sont de même nature que celles de l'enfer, et qu'elles peuvent durer des centaines et des centaines d'années.

Nous ne saurions assurément mettre trop d'ardeur à nous préserver de châtimens aussi redoutables et à en délivrer nos malheureux frères du purgatoire.

C'est pour faciliter à tous l'accomplissement de ce devoir que nous publions aujourd'hui quelques pages où se trouve consigné ce que renferment de plus précieux et de plus pratique bien des *traités* et *manuels* d'indulgences, et où l'on pourra se renseigner sur une foule de dates et de conditions que l'on ne saurait retenir de mémoire, mais dont la connaissance est cependant nécessaire pour que l'on puisse profiter de ces inestimables faveurs.

Placées dans les livres de prières, ces feuilles feront connaître à chacun les indulgences qu'il peut gagner dans ses communions, suivant les associations auxquelles il est affilié et les dévotions qu'il pratique ; (voir article I et II.) elles lui apprendront aussi à accroître par quelques courtes prières les indulgences à gagner dans ses communions et dans ses exercices journaliers. (voir article III et suivants.)

Puissions-nous, par ce modeste travail, contribuer dans la mesure de nos forces, à favoriser et à propager la salutaire dévotion des indulgences ! Nous aurons alors obtenu à peu de frais un bien grand résultat.



# TABLEAU

DES PRINCIPALES INDULGENCES ATTACHÉES

AUX COMMUNIONS DE CHAQUE MOIS

ET À DIVERSES PRIÈRES ET

PRATIQUES DE PIÉTÉ

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Une *indulgence* est une faveur par laquelle l'Eglise accorde aux vivants ou aux morts la rémission des peines *temporelles* dues à la Justice divine, en leur appliquant les mérites infinis de N.-S. et les mérites surabondants de la Ste-Vierge et des Saints. Celui qui gagne une indulgence peut toujours s'en appliquer le fruit ; mais il peut aussi, quand cette indulgence est déclarée par le Souverain Pontife, applicable aux âmes du Purgatoire, l'offrir pour le soulagement de ces âmes en général, ou de telles ou telles âmes, de tel ou tel défunt en particulier. Les indulgences mentionnées dans ce tableau sont toutes applicables aux âmes du Purgatoire, excepté peut-être celles qui sont attachées au scapulaire rouge et à deux petites invocations que nous avons fait suivre d'un astérisque. (\*)

L'*indulgence plénière* est la rémission totale de la peine temporelle due à la Justice divine, d'où il suit que l'on ne peut gagner pour soi-même ou pour une âme du Purgatoire en particulier qu'une seule indulgence plénière à la fois.

Les *indulgences partielles* de jours, de quarantaines, de centaines de jours et d'années, représentent les mérites expiatoires que l'on obtiendrait en pratiquant pendant le même nombre de jours et d'années les rudes pénitences que l'Eglise imposait à ses enfants dans les premiers temps du christianisme.



## ARTICLE I

Indulgences plénières attachées à certaines confréries et dévotions et que l'on peut gagner une ou plusieurs fois par mois, moyennant la confession, la communion et quelque prière à l'intention du Souverain Pontife.

*Scapulaire bleu de l'Immaculée Conception* : Une indulgence plénière tous les premiers dimanches du mois. M. (1).

*Scapulaire rouge de la Passion* : Une indulgence plénière tous les vendredis de l'année. (Il faut, pour gagner cette indulgence, méditer quelques instants après la communion sur la Passion de N.-S.) M.

*Archiconfrérie du Sacré Cœur de Jésus* (2) : Une indulgence plénière le premier vendredi ou le premier dimanche du mois et un autre

---

(1) La lettre *M* indique que la confrérie ou la pratique mentionnée donne droit à une indulgence plénière à l'heure de la mort, pourvu qu'alors on prononce de bouche ou au moins de cœur, si on ne le peut de bouche, le saint nom de Jésus.

(2) Les membres de l'Apostolat de la Prière appartiennent de droit à cette association.

jour du mois à son choix. (Il faut pour cela avoir récité tous les jours en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, avec l'invocation : "ô doux Cœur de Jésus, faites que je vous aime toujours plus.")  
M.

*Apostolat de la Prière, 1er degré* : Une indulgence plénière un vendredi de chaque mois et un autre jour du mois à son choix.

*Apostolat de la Prière, 3me degré* : Une indulgence plénière au jour indiqué pour la communion dans la section hebdomadaire ou mensuelle à laquelle on appartient, ou, si l'on a été empêché ce jour-là, un autre jour de la semaine ou du mois, où l'on fera la communion requise. M.

*Apostolat de la Prière aux trois degrés* : Une indulgence plénière à la communion générale du mois.

*Confrérie du Rosaire* : Une indulgence plénière le premier dimanche du mois, pourvu que l'on ait dit trois chapelets par semaine sur un chapelet béni par les Révérends Pères Dominicains ou par un prêtre qui en a reçu le pouvoir de leur général. (Si l'on avait communie ailleurs que dans l'église de la Confrérie, il faudrait visiter cette église.)

*Rosaire vivant* : Une indulgence plénière le troisième dimanche du mois, pour ceux qui,

à moins qu'ils n'en aient été empêchés par une cause légitime, ont récité leur dizaine du chapelet tous les jours du mois.

N. B.—La *prière* exigée par le Souverain Pontife est laissée à la dévotion des fidèles. D'après l'opinion commune des théologiens, on satisfait à la condition qui nous est ainsi imposée, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave* ou l'équivalent.

Il faut faire cette *prière* dans les vingt-quatre heures, d'un minuit à l'autre, le jour de sa communion et la répéter pour chaque indulgence. Comme on peut gagner plusieurs indulgences plénières à l'occasion d'une seule communion et que d'un autre côté, une dizaine du chapelet équivaut à cinq *Pater* et à cinq *Ave*, il s'en suit qu'en récitant le chapelet une ou deux fois, le jour de sa communion, on peut satisfaire à la condition de la *prière* pour plusieurs indulgences.

*L'intention du Souverain Pontife* est que l'on prie pour l'exaltation de l'Eglise Catholique, la propagation de la Foi, l'extirpation des hérésies et des schismes, la paix et la concorde entre les princes chrétiens et les autres besoins de la société chrétienne.

## ARTICLE II

Indulgences plénières attachées à certaines confréries et dévotions, et que l'on peut gagner une ou plusieurs fois par mois, moyennant la confession, la communion et la *visite* (1) d'une église ou oratoire public, où l'on *prie* à l'intention du souverain Pontife.

*Tiers-Ordre de St-François à Assise* : Une indulgence plénière par mois. M.

*Propagation de la Foi* : Deux indulgences plénières par mois, à condition de faire l'offrande obligée et de réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave*, suivis de l'invocation : " St-François - Xavier, priez pour nous." (C'est l'église paroissiale ou celle de l'Œuvre qu'il faut visiter, à moins de commutation par le confesseur.) M.

*Scapulaire au Mont Carmel* : Une indulgence plénière tous les mercredis de l'année. (La visite doit être celle d'une église de l'Ordre du Carmel ou de l'église paroissiale, à moins de commutation par le confesseur.) M.

*Archiconfrérie du Cœur immaculé de*

---

(1) La *visite* doit être répétée comme la *prière* pour chaque indulgence qui l'exige, et cela le jour de la communion.

*Marie* : Une indulgence plénière deux fois par mois. M.

*Rosaire* sur chapelet béni par les Révérends Pères Dominicains ou par un prêtre qui en a reçu le pouvoir de leur général : Une indulgence plénière le dernier dimanche du mois, pourvu que trois chapelets aient été dits en commun chaque semaine.

*Chapelet portant les indulgences de Ste-Brigitte* : Une indulgence plénière un jour du mois, pourvu que l'on ait dit un chapelet chaque jour.

*Acte héroïque* (I) : Une indulgence plénière à chaque communion.

(I) *L'acte héroïque* consiste à déposer une fois pour toutes entre les mains de la Ste-Vierge, pour qu'elle les distribue aux âmes du Purgatoire, les mérites satisfactifs et indulgences que l'on gagnera pendant toute sa vie ou qui seront offerts pour nous après notre mort. Toutes les indulgences deviennent applicables aux âmes du Purgatoire pour les personnes qui ont fait cette offrande. Les Souverains Pontifes recommandent beaucoup cet acte héroïque de charité. St-Ambroise nous assure que tout ce que nous donnons ainsi par charité aux âmes du Purgatoire, se change en grâce pour nous et que nous en retrouverons le mérite cent fois doublé.

### ARTICLE III

Indulgences plénières attachées à la récitation de certaines prières.

*Exercice du chemin de la Croix*, en méditant sur la Passion : Un grand nombre d'indulgences plénières attachées à la visite des basiliques de Rome, des Saints Lieux, des Apôtres, etc.

*Pater, Ave, Gloria Patri*, récités six fois par les personnes qui ont reçu et portent le scapulaire bleu de l'Immaculée Conception : Un grand nombre d'indulgences plénières telles que ci-dessus; (ces prières doivent être faites en l'honneur de la Très-Sainte Trinité et de Marie conçue sans péché et à l'intention du Souverain Pontife.)

*Pater, Ave, Gloria Patri*, récités six fois par les membres du Tiers-Ordre : Mêmes indulgences encore que ci-dessus, à la condition de réciter ces prières à l'intention du Souverain Pontife ; on ne peut les gagner qu'une fois le mois.

*Messe de lundi* entendue par les personnes qui ont fait l'*acte héroïque*, à condition d'offrir cette messe pour le soulagement des âmes du

Purgatoire, de prier à l'intention du Souverain Pontife et de faire la visite d'une église : Une indulgence plénière.

#### ARTICLE IV

Prière à laquelle est attachée une indulgence plénière chaque fois qu'on la récite devant un crucifix après la communion, en y ajoutant quelque autre prière à l'intention du Souverain Pontife.

“ O bon et très doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure avec toute la ferveur de mon âme, de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de Foi, d'Espérance et de Charité, un vrai repentir de mes fautes et une volonté très ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que déjà David prononçait de vous, o bon Jésus : “ Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os.”

(Il faut s'être confessé pour gagner cette indulgence.)

## ARTICLE V

Prières auxquelles est attaché le droit, pour ceux qui les récitent tous les jours, de gagner une indulgence plénière par mois, aux conditions de la confession, de la communion et de la *prière* à l'intention du Souverain Pontife.

N. B.— Nous indiquons aussi, à la suite de chacune de ces prières et de celles de l'article suivant, les indulgences partielles attachées à leur récitation.

*Acte de Foi, d'Espérance et de Charité* : (7 années et 7 quarantaines à chaque récitation.) M.

*Veni Sancte Spiritus* ou *Veni Creator* : (100 jours à chaque récitation.)

Loué et remercié soit à tout moment le très saint et très divin Sacrement. (100 jours une seule fois par jour.)

*Gloire soit au Père*, récité matin, midi et soir, pour remercier Dieu des grâces accordées à Marie, surtout dans son Assomption. (100 j. à chaque *Gloria*.)

*Trois Pater et trois Ave* pour les fidèles agonisants. (300 j. à chaque récitation.)

*Angelus* récité au moins une fois par jour

au son de la cloche, et à *genoux*, excepté le samedi soir et le dimanche où il se dit debout. (100 j. chaque fois.)

*Petit chapelet de l'Immaculée Conception :* (300 j. à chaque récitation.)

*Un quart d'heure de méditation par jour.*

*Prière :* “ Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, je (ici on prononce son propre nom) vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à vous et je me propose avec votre grâce de ne plus vous offenser.” (100 j. une seule fois par jour.)

## ARTICLE VI

Prières auxquelles est attaché le droit, pour ceux qui les récitent tous les jours, de gagner une indulgence plénière par mois, aux conditions de la confession, de la communion, et de la *visite* d'une église ou oratoire public, où l'on prie à l'intention du Souverain Pontife.

*Le Souvenez-vous ou Memorare.* (300 j. à chaque récitation.)

*Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.* (300 j. à chaque récitation.)

*Prière :* “ Ame de Jésus, sanctifiez-moi ; corps de Jésus, sauvez-moi ; sang de Jésus, enivrez-moi ; eau du côté de Jésus, purifiez-moi ; Passion de Jésus, fortifiez-moi ; o bon Jésus, exaucez-moi ; cachez-moi dans vos plaies ; ne permettez pas que je me sépare de vous :

défendez-moi contre le malin esprit ; appelez-moi à l'heure de la mort, et commandez que je vienne à vous, afin que je vous bénisse avec vos élus dans les siècles des siècles." Ainsi soit-il. (300 j. à chaque récitation.)

*Prière à l'Ange Gardien* : " Ange de Dieu qui êtes mon gardien, par un bienfait de la divine charité, éclairez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. " (100 j. à chaque récitation.) M. (1)

## ARTICLE VII

Autres prières auxquelles sont attachées des indulgences partielles.

*Rosaire* récité sur un chapelet béni par les Révérends Pères Dominicains ou par un prêtre qui en a reçu le pouvoir de leur général ; (100 j. à chaque *Pater* et à chaque *Ave*, et de plus dix ans et dix quarantaines.)

*Rosaire* récité sur un chapelet portant les indulgences de *Ste-Brigitte* : (100 j. à chaque *Pater* et à chaque *Ave*, et de plus sept ans et sept quarantaines.)

---

(1) La plupart des *prières* indiquées dans cet article et le précédent, peuvent être dites en moins de cinq minutes. Que d'indulgeuces plénières pourrait gagner dans la communion du mois, celui qui les réciterait tous les jours !

*Dizaine du Rosaire vivant* : Toutes les indulgences attachées par les Souverains Pontifes à la récitation du Rosaire.

“ *Mon Jésus, miséricorde* ” : (100 j. ch. f.)

“ *Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au votre* ” : (300 j.)

“ *Doux cœur de Jésus, soyez mon amour* ” (300 j.)

“ *Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous* ” : (100 j.) (\*)

“ *Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous* ” : (100 j.) (\*)

“ *Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit, ma vie* ” : (100 j.)

“ *Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie* ” : (100 j.)

“ *Jésus, Marie, Joseph, que je meure paisiblement en votre sainte compagnie* ” ! (100 j.)

N. B.—Extrait du *Chrétien éclairé*, (Maurel), du recueil publié par la S. C. de la Propagande, 1878, et des Manuels approuvés de l'*Apostolat de la Prière* et du *Tiers-Ordre*.

Quels riches trésors nous avons à notre disposition pour notre bien et pour celui de nos chers défunts ! Pour nous encourager à en profiter, songeons que les actes auxquels sont attachées des indulgences, surtout la sainte communion, sont très propres de leur nature à nous sanctifier.

N'oublions pas qu'une disposition indispensable pour gagner des indulgences, au moins pour soi-même, est d'être en *état de grâce* et d'avoir le cœur *contrit* de ses péchés ; mais, comme il y a bien des degrés dans l'amour de Dieu, plus ce saint amour pénétrera nos âmes, plus seront abondantes et précieuses les grâces des indulgences que nous pourrons obtenir pour nous ou pour les âmes du purgatoire.

Outre les *communions au mois* et les *prières et pratiques de piété* dont il est parlé dans ce *tableau*, les communions que l'on peut faire aux différentes *fêtes de l'année*, ainsi qu'une multitude d'autres exercices de piété fournissent des moyens très faciles de gagner les indulgences les plus précieuses.

Il est impossible de connaître toutes les faveurs que l'Eglise nous accorde en fait d'indulgences. Efforçons-nous cependant d'en profiter, en renouvelant souvent notre intention de gagner toutes les indulgences auxquelles nous pouvons avoir droit par nos communions et par nos œuvres de piété en général.

FIN

[Traduction et reproduction réservées.]

AUX ABONNÉS DE L'ŒUVRE DU PAIN

Avec les meilleurs vœux  
faits pour 1898 et l'assurance  
de des prières quotidiennes  
des Orphelins et des Orphan  
lines

des Sœurs de la Charité  
de Québec.



